



DÉLIBÉRATION N°2026/021

SÉANCE du 08 AVRIL 2026

Date de la convocation :
02 Avril 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Anaëlle MINELLI

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 021

Le huit avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :

Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI (Adjoints), Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Franck SICAUD, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

APPEL A PROJET - GESTION DES EAUX PLUVIALES DU TERRAIN MULTISPORTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences exercées par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné en matière de gestion des eaux pluviales et d'accompagnement des projets communaux,

Considérant les difficultés récurrentes de drainage observées sur le terrain de rugby communal, impactant son utilisation et sa durabilité,

Considérant la nécessité d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur les équipements sportifs communaux, notamment le terrain multisports et le terrain de rugby,

Considérant que ces aménagements s'inscrivent dans une logique de gestion durable des eaux, de préservation des sols et d'amélioration des conditions d'usage des équipements publics,

Considérant le projet de rénovation comprenant :

- la mise en place d'un système de drainage,
- le nivellement du terrain + l'apport de matériaux drainants,
- la pose de 7 000 m² de gazon de placage

Accusé de réception en préfecture
038-213801350-20260408-2026-021-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Considérant que le coût estimatif s'élève à **91 706 € HT**,

Considérant la possibilité de solliciter une aide financière dans le cadre d'un appel à projet relatif à la gestion des eaux pluviales, avec un taux de subvention pouvant atteindre **50 %**,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
DÉCIDE

- **D'approuver** le projet de gestion des eaux pluviales et de rénovation du terrain de rugby et du terrain multisports ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet relatif à la gestion des eaux pluviales ;
- **De solliciter** une subvention auprès de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, au taux maximum de 50 % du montant des dépenses éligibles ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Anaëlle MINELLI



Ainsi délibéré le 08 Avril 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

